

vous a fort admiré. Mais vous paraissez souffrant.

—C'est vrai, monsieur, le médecin qui m'a saigné hier prétend que je suis malade, et je suis sorti de mon lit pour ne rendre ici.

Lauzun se récria fort, d'une manière un peu bruyante, contre cette folle imprudence. La reine tourna la tête, se leva et s'approchant de l'embrasure de la fenêtre que le page n'avait point quittée :

—Que dites-vous donc, M. de Rochenoire ! M. de Lauzun, vous avez l'air de le gronder. Sachez que je m'intéresse à lui.

—Certainement que je le gronde, il a la fièvre, et il n'a pas craint, malgré la défense de son médecin...

—Je savais, monsieur le duc, murmura le comte en interrompant Lauzun, que j'aurais le bonheur de voir la reine, et je n'ai pas voulu manquer une occasion de mettre à ses pieds l'hommage de mon dévouement et de ma reconnaissance.

—Merci, reprit la reine d'une voix attendrie, je sais que vous êtes aussi fidèle que jeune et brave.

—Oh ! madame, ce sera le plus beau jour de ma vie que celui où Votre Majesté daignera mettre à l'épreuve cette fidélité et cette jeunesse.

—Eh bien ! ce sera sur l'heure même ; M. de Lauzun a mille fois raison de vous gronder, et de quelque service que l'on vous ait chargé (Marie-Antoinette appuya sur ces mots), je vous prie de vous retirer et de vous soigner ; le roi et mon fils auront toujours besoin de serviteurs comme vous. Au revoir, comte, vous savez que, de ce jour, vous faites partie des soirées intimes des duchesses de Lamballe et de Polignac, je vous y verrai toujours avec plaisir.

Puis, souriante, elle toucha de son éventail l'épaule de Rochenoire.

Le page tremblait, et dans sa main cachée par sa soubrave il tenait le mouchoir ; il s'inclina, raffermi son pas, et sortit du salon. La reine, qui l'avait suivi des yeux, dit à Lauzun :

—"Que c'est bon, que c'est beau la jeunesse !"

A. GENEVAY.

(La suite au prochain numéro.)

UNE MÈRE COUPÉE EN MORCEAUX PAR SA FILLE ET SON AMANT

Le 2 juillet dernier ont commencé devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, séant à Aix, les débats d'une épouvantable affaire de parricide et d'assassinat qui rappelle, mais avec des détails bien autrement affreux, les horreurs du procès Billoir.

Des deux accusés, l'un est un jeune homme, Léon Vitalis, ancien commis de librairie ; la seconde est une jeune fille de dix-huit ans, Maria Boyer, qui gérait avec sa mère, à Marseille, un petit commerce de laiterie et de mercerie.

Maria Boyer est accusée de l'assassinat de sa mère, de complicité avec Vitalis, son amant, qui, avec l'aide de la jeune fille, coupa le corps, en détacha les membres, défigura le visage et alla jeter à la mer ces restes informes, la nuit, dans une charrette que Maria Boyer traînait avec lui.

On verra, du reste, par la lecture de l'acte d'accusation, que nous donnons *in extenso*, dans quelles circonstances effroyables le crime fut consommé :

Le 21 mars 1876, vers six ou sept heures du matin, le sieur Gouin (Alphonse), sous-brigadier des douanes à Marseille, passait sur le bord de la mer, au quartier de la Madrague, et au pied du cap Pinède, lorsque son attention fut éveillée par la vue de paquets volumineux de vêtements. Ces paquets étaient déposés sur un talus, à quelques mètres de la mer et imparfaitement recouverts par des terres et du sable. Voulu s'assurer de ce qu'ils contenaient, il remua l'un de ces paquets, et, soulevant l'étoffe qui l'enveloppait, il découvrit avec horreur un membre humain.

Il avertit aussitôt l'autorité judiciaire, qui se transporta sans retard sur les lieux. Les paquets furent découverts et présentèrent un spectacle horrible. C'était un cadavre de femme dont les quatre membres avaient été séparés du tronc, et enveloppés séparément dans de vieilles hardes. La tête, presque entièrement détachée, ne tenait au corps que par les vertèbres. Le visage avait été affreusement mutilé, dans le but évident de rendre plus difficile la reconnaissance de la victime.

Il était d'ailleurs évident que le crime avait été commis à une date extrêmement récente :

Le cadavre n'offrait aucune trace de décomposition ; le sang qui recouvrait son enveloppe était encore frais. Sur le sable humide, on voyait l'empreinte de pas de femme : à quelques mètres de là, on trouvait d'autres vêtements maculés de sang, qui avaient été enfouis.

Enfin, on ne tardait pas à découvrir un témoin, le sieur Léoni (Joseph), préposé des douanes, qui, la veille au soir, vers neuf heures, étant de service au bord de la mer, au quartier de la Madrague, avait vu passer auprès de lui un homme poussant un charretton sur lequel se

trouvait un objet assez volumineux. Une femme de petite taille marchait auprès de lui. Il leur demanda ce qu'ils transportaient ainsi. L'homme répondit : "C'est la malle d'un voyageur."

Les deux inconnus se dirigèrent vers le point où le lendemain le cadavre était découvert. Vingt minutes après, ils repassèrent devant le douanier Léoni. A ce moment, le charretton était vide.

Transporté à la Morgue, le cadavre ne tarda pas à être reconnu pour celui de la nommée Marie Salat, veuve Emile Boyer, propriétaire de deux magasins, l'un de fromages, l'autre de mercerie, situés à Marseille, rue de la République, 49.

Avant de venir se fixer à Marseille, vers la fin de 1876, la veuve Boyer habitait Montpellier avec sa fille, Maria Boyer, âgée de dix-sept ans et demi :

La veuve Boyer, continue l'acte d'accusation, avait une fortune assez considérable. Elle et sa fille vivaient assez simplement et n'avaient jamais inspiré à leurs voisins de remarques défavorables. Toutefois, un jeune homme, Léon Vitalis, fréquentait leur maison avec une assiduité qui avait été remarquée.

Vitalis appartenait à une honnête famille et était employé comme commis chez un bouquiniste. Il s'était toujours fait remarquer par sa bonne conduite et son amour du travail, mais, en même temps, par son caractère froid et concentré, et surtout par son insatiable cupidité. Tout indique que les relations qu'il avait nouées avec la famille Boyer avaient pour but la main de la jeune Maria et la fortune qui devait lui advenir. La mère parut d'abord encourager ses projets, mais, pour mieux s'assurer le consentement de celle-ci, Vitalis l'entourait de soins et manifestait envers elle une affection exagérée, qui la trompa bientôt sur la nature des intentions de l'accusé, et lui inspira pour ce jeune homme d'autres sentiments.

Ses projets ne tardèrent pas à se modifier, et la veuve Boyer en arriva à des actes d'inconséquence ou de légèreté qui furent sévèrement interprétés par certains témoins. On la vit dès lors s'opposer au mariage de sa fille, et provoquer ainsi, de la part de Vitalis, une irritation dont la trace évidente se trouve dans ses écrits.

En septembre 1876, trente-huit obligations du *Crédit foncier*, formant une valeur de 14,400 francs, que la femme Boyer tenait cachées derrière une glace, disparaissaient tout à coup. Une plainte est portée au commissaire de police. Les voisins ont la pensée que le vol n'a pu être commis que par Vitalis, qui seul pénétrait dans l'appartement, et la femme Boyer semble concevoir les mêmes soupçons, car elle retire sa plainte et empêche qu'il y soit donné suite. Ses soupçons se confirment, quand elle voit, peu après, Vitalis faire un voyage à Paris.

Enfin, la femme Boyer vint se fixer à Marseille, où elle acheta, à un prix élevé, les deux magasins situés 49, rue de la République. Vitalis l'y suivit :

En janvier 1877, Vitalis arrive de Montpellier. Il est accueilli comme un parent ; mais il poursuit toujours le but qu'il s'est proposé, et ses relations avec la jeune Maria prennent un nouveau caractère. Toutefois, il n'a plus pour la veuve Boyer les mêmes égards qu'autrefois. Celle-ci lui reproche à mots couverts de lui avoir soustrait, en 1876, les trente-huit obligations du *Crédit foncier* et l'accuse de s'approprier certaines sommes provenant des recettes quotidiennes. De là des querelles et des scènes de violence. La veuve Boyer conçoit le projet de vendre ses deux magasins et d'aller tenter le commerce en Italie. Vitalis se fait signer par elle une procuration générale, passée devant Me Craveri, notaire, et il cherche des acquéreurs. En un mot il a entre les mains tous les moyens de réaliser et de s'approprier la fortune de la femme Boyer et n'attend pour atteindre ce but qu'une occasion favorable, au devant de laquelle la veuve Boyer, dont le mécontentement croissait sans cesse, alla bientôt d'elle-même.

Ici, une première scène qui précéda de deux jours seulement l'assassinat, et qui semble avoir hâté l'exécution de l'horrible projet que Vitalis avait conçu :

Le 17 mars, le témoin Vallon (Elise), épouse Granier, entend la veuve Boyer dire à Vitalis : "Vaurien, je ne te veux plus ! Il faut que tu quittes la maison !" et celui-ci lui répond par des exclamations exprimant le mépris et le dégoût.

Frappé de cette menace d'expulsion qui pouvait s'accomplir sans délai, Vitalis n'hésita plus. Deux jours après, le 19 mars au matin, il fit connaître à Maria Boyer le dessein criminel qu'il méditait déjà depuis longtemps et lui proposa de se débarrasser de sa mère pour vivre tranquilles tous les deux. Cet odieux langage fut entendu. Maria Boyer, que l'institution chargée de son éducation représente comme une fille sans cœur, d'un caractère froid, insensible à toute émotion et rebelle aux enseignements de la religion, partageait la haine de Vitalis pour sa mère. Elle déclare elle-même que, pendant une récente maladie de celle-ci, elle souhaitait de la voir succomber. Du reste, d'après Vitalis, elle abonda dans son sens, et il fut convenu que lorsqu'une discussion s'engagerait, et au moment où l'accusé parlerait à la femme Boyer d'une voix sourde, Maria fermerait les portes du magasin et en renverrait le garçon, afin d'en finir.

Nous arrivons au crime. Le même jour, 19 mars, vers deux heures, une discussion s'engagea entre la veuve Boyer et

Vitalis, dans une petite pièce qui faisait suite au magasin de mercerie. Vitalis songea tout d'abord à éloigner le garçon de magasin, nommé Marcelin, et lui demanda s'il n'avait pas à sortir. Sur sa réponse négative : "Allez toujours vous promener, lui dit Vitalis, vous voyez que nous avons des affaires de famille, et il est inutile que vous en soyez le témoin." Marcelin sortit :

Quand il entra, poursuit l'acte d'accusation, il était à peu près cinq heures. La porte des deux magasins était fermée à clef.

Il dut frapper et on ne lui ouvrit qu'un moment après. Il fut surpris des allures étranges de Maria Boyer, qui se tenait assise sur un panier placé sur la trappe de la cave. Elle semblait ne pas vouloir quitter cette place, et elle refusa même de se lever pour aller servir un client.

Sur sa demande, la fille Boyer dit au témoin que sa mère devait partir le soir même pour Montpellier. Celui-ci, dont les soupçons étaient éveillés, se rendit à la gare à l'heure du départ ; mais il n'y vit point la malheureuse femme Boyer, et cependant, le lendemain encore, Maria Boyer lui affirmait que sa mère était partie la veille.

La soir, à la nuit, il aperçut Vitalis qui emportait une corbeille très-lourde. C'est alors que ne pouvant plus résister à ses soupçons, Marcelin était allé faire sa déclaration à la police.

Voici maintenant, sans omettre un détail, la scène de boucherie et de tortures qui s'était passée quand la mère, la fille et Léon Vitalis s'étaient trouvés seuls :

Une fois le garçon de magasin éloigné, Maria s'était hâtée de fermer à clef les portes du magasin. Alors se produisit une scène horrible à laquelle prirent part et la fille Boyer et Vitalis. Ce dernier porte un violent coup de poing sur la poitrine de la veuve Boyer, qui tombe près du canapé. Vitalis redouble de coups. Penchant la lutte, Maria Boyer s'efforçait de faire le plus de bruit possible, en poussant et retirant violemment les tiroirs du magasin pour empêcher les cris de sa mère d'être entendus ! Vitalis s'empare d'un couteau et en frappe la malheureuse victime. Celle-ci se débattait et était parvenue à se saisir de l'arme, qui déchire les mains de l'accusé : "Donne-moi, dit-il à Maria Boyer, le couteau à gruyère qui se trouve dans le magasin à fromages, car elle me coupe les mains." L'accusée passe devant sa mère, pénètre dans le magasin à fromages, prend le couteau à gruyère et le met dans la main de Vitalis, qui le plonge dans la gorge de sa victime.

Cette fille dénaturée ne se contente pas de ce rôle : elle prend elle-même une part active au meurtre et frappe sa mère à coups de pieds, paralysant ainsi les efforts de la victime pendant que Vitalis l'achève. "La coquine, dit-elle dans un de ses interrogatoires, ne voulait pas mourir !" et Vitalis est obligé de lui mettre une main dans la bouche pour l'étouffer. Enfin, après une lutte désespérée, la malheureuse rend le dernier soupir.

On lui passe une corde sous les bras. La parricide et l'assassin la descendent ainsi dans la cave, par la trappe qui se trouve dans le magasin à fromages. Puis, voulant faire disparaître les traces de leur crime, ils pensent à l'enfouir. Dans ce but, Vitalis va acheter une pioche, un pic, une pelle et une truelle, mais le sol est trop résistant : il faut renoncer à ce projet. Cependant Maria Boyer nettoie le théâtre du crime, et passe une partie de la journée et de la nuit à effacer les traces de sang.

Enfin, comprenant qu'il sera difficile d'emporter le cadavre à cause de son poids et de ses dimensions, Vitalis conçoit la pensée de le dépecer, et il communique son horrible projet à Maria, qui n'hésite pas à s'y associer. Il s'arme d'un couteau et commence son atroce besogne. Il sépare du tronc les quatre membres. Il déclare même qu'à ce moment il sentait bien qu'il exerçait sa vengeance. Il essaie de séparer la tête du tronc, mais il ne peut y parvenir. Enfin, à l'aide d'un copelet, il mutila horriblement le visage de la victime pour la rendre méconnaissable.

Le soir, les accusés songent à faire disparaître le cadavre, et ils vont se promener le long des quais du vieux port, pour chercher un endroit propice à leur dessein ; mais voyant de nombreuses embarcations sur tous les points du port, ils renoncent à leur première idée.

Le lendemain, mardi, 20 mars, Vitalis va louer un charretton. Il l'amène, le soir, à l'entrée du passage qui communique avec les magasins. Les morceaux du cadavre sont entourés de vieux vêtements, ficelés et mis dans des corbeilles, que l'accusé transporte successivement sur le charretton, pendant que Maria reste auprès du véhicule. Enfin Vitalis pousse le charretton et son lugubre fardeau. Maria le suit.

Ils se dirigent vers le quartier de la Madrague, et, arrivés au pied du cap Pinède, ils déposent ces débris humains dans la cavité d'un talus, qu'ils recouvrent, aussi bien que possible, de pierre et de sable. Puis ils rentrent au logis de leur victime.

Le lendemain, les deux assassins fouillent les meubles et la chambre de la femme Boyer. Ils s'emparent de toutes les sommes qu'ils y rencontrent, notamment d'une cassette contenant 6,930 francs, et des bijoux : un broche, une montre, une chaîne.

Une voisine, la femme Granier, les voit sur le trou de la serrure comptant l'argent, et le bruit des écus parvient jusqu'à elle.

Vitalis fait des efforts désespérés pour réaliser la vente des magasins, et Maria Boyer écrit au nom de sa mère aux divers débiteurs que cette dernière avait à Montpellier, pour se faire remettre au plus tôt les sommes dues par eux. Leur projet était, après avoir réuni le plus d'argent possible, de gagner l'étranger pour échapper aux conséquences de leur crime, et vivre ensemble des débris de leur malheureuse victime.

Tels sont les faits tels qu'ils se dégagent des documents de la procédure, et des aveux géminés des accusés. L'autopsie, à laquelle il a été procédé par M. le docteur Rampal, confirme ce récit.

L'état du cadavre, les cicatrices nombreuses constatées sur Vitalis et Maria Boyer révèlent la part qu'ont prise les deux accusés à la lutte horrible dans laquelle a succombé la malheureuse femme Boyer.

CHOSSES ET AUTRES

Il y a 740 condamnés dans le pénitencier du Massachusetts.

Mgr. Conroy est actuellement à Chicoutimi et ne visitera les Trois-Rivières que vers la fin du mois d'août.

On annonce que l'ancien chef des confédérés, Jeff. Davis, publiera sous peu une histoire de la dernière guerre civile.

On parle de MM. Ritchie, Kerr, Jetté et Cross, avocats distingués de Montréal, pour remplacer l'hon. Juge Sanborn à la Cour d'Appel.

On annonce que M. Tremblay interjette appel à la Cour Suprême de la décision de l'hon. juge Routhier, dans la dernière contestation électorale de Charlevoix.

Deux des fils du prince et de la princesse de Galles ont été, récemment, envoyés à bord du vaisseau-école *Britannia*, et ce fait a créé l'impression que tous deux étaient destinés au service de la marine. Il paraît, néanmoins, que l'aîné, le prince Albert-Victor, entrera dans l'armée, pendant que le plus jeune, le prince George-Frédéric, restera dans la marine.

C'est aujourd'hui que doit partir de Washington la petite goélette *Florence* qui est envoyée dans la mer glaciale, avec un équipage de dix hommes, sous les ordres du capitaine Tyson, vétérans de l'expédition du *Polaris*. La *Florence* doit préparer l'installation de la colonie du capitaine Howgate, en vue des futures explorations projetées dans la direction du pôle Nord.

Le gouvernement vient d'inviter le Rév. Père Lacombe, O.M.I., à se rendre au fort McLeod, dans le but de prêter son concours et son influence pour la conclusion du traité avec les Pieds-Noirs au commencement de septembre prochain. M. Laird, le commissaire officiel près de ces tribus, partira vers la mi-août de Battleford pour McLeod, où il sera rencontré par le Père Lacombe, qui passera par Moorhead, Bismark et Benton, et de là avec des chevaux jusqu'au lieu du rendez-vous.

La fête de Sainte-Anne, qui vient d'être déclarée patronne de la province de Québec, a été célébrée, jeudi dernier, avec un éclat inaccoutumé dans tout le Bas-Canada, et spécialement dans les localités qui portent le nom de cette grande sainte. A Beaufort, qui est le premier et le principal des sanctuaires de sainte Anne, et où il y a cette année une si grande affluence de pèlerins, Mgr. l'archevêque de Québec a officié lui-même, jeudi matin, pontificalement, à la messe solennelle célébrée en l'honneur de la fête anniversaire de la Bonne Sainte-Anne.

Le gouvernement du Canada ne sera représenté que par un seul commissaire salarié à l'Exposition de 1878 à Paris.

Il y aura plusieurs commissaires honoraires parmi lesquels sera l'honorable Sir John Rose. On dit que M. Thos. C. Keefer, ingénieur civil, sera nommé commissaire salarié. On travaille activement au ministère des travaux publics à préparer des plans et des modèles de nos édifices publics, des cartes géographiques de la puissance qui donneront à l'Europe une idée des ressources du pays.

Le *Herald* de New-York dit qu'il n'y a pas eu moins de 210 personnes tuées ou blessées dans les troubles causés par la grève, la semaine dernière, à Baltimore et à Pittsburg.

Voici comment ce nombre se répartit :

Tués à Baltimore, vendredi.....	8
Tués à Pittsburg, samedi.....	19
Tués à Pittsburg, dimanche.....	34
Total.....	61
Blessés à Baltimore, vendredi.....	40
Blessés à Pittsburg, samedi.....	9
Blessés à Pittsburg, dimanche.....	100
Total.....	149
Total des blessés et tués.....	210